

*Avenant n°1 au marché relatif aux prestations de gardiennage  
des sites de la Ville de Puteaux*

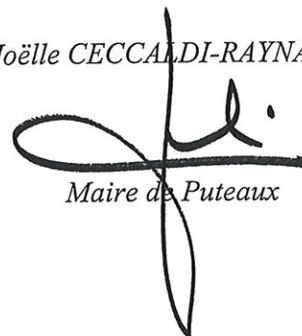
*Vu le rapport en date du 3 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 3 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'adopter le projet d'avenant n°1 du marché relatif aux prestations de gardiennage<sup>2</sup> des sites de la Ville de Puteaux*
- *d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et à le notifier à la société SECURANCE.*

*Joëlle CECCALDI-RAYNAUD*



*Maire de Puteaux*

*Avenant n°1 au marché relatif aux prestations de gardiennage  
des sites de la Ville de Puteaux*

*Au vu du rapport établi le 3 octobre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose  
au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :*

- *adopter le projet d'avenant n°1 du marché relatif aux prestations de gardiennage des sites de  
la Ville de Puteaux*
- *autoriser le Maire à signer ledit avenant et à le notifier à la société SECURANCE.*

*Le Directeur Général des Services*

  
*Christian OLLIVIER*

**Avenant n°1 au marché relatif aux prestations de gardiennage  
des sites de la Ville de Puteaux**

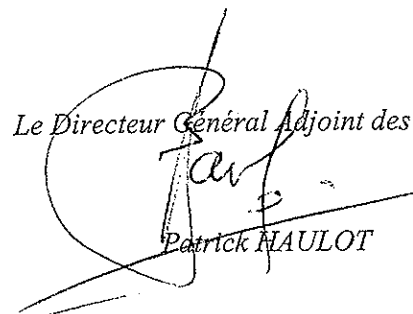
*Par délibération en date du 30 septembre 2004, le Conseil Municipal a attribué le marché relatif aux prestations de gardiennage des sites de la Ville de Puteaux, à la société IDF SECURITE MGS pour une durée d'une année, reconductible 3 fois par expresse reconduction.*

*Par jugement du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 27 juin 2006, la société IDF SECURITE MGS a fait l'objet d'un plan de cession en faveur de la société SECURANCE, laquelle se substitue donc à elle dans l'exécution de son marché. Le présent avenant officialise cette situation, aux fins de maintenir l'exécution des prestations de gardiennage au profit de la Ville.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'adopter le projet d'avenant n°1 du marché relatif aux prestations de gardiennage des sites de la Ville de Puteaux*
- *d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et à le notifier à la société SECURANCE.*

*Le Directeur Général Adjoint des Services*



*Patrick NAULOT*

Le projet d'avenant peut être consulté au Service du Conseil.

**PROJET**

**LE CONSEIL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu la délibération n° 2203 du 30 septembre 2004, attribuant le marché relatif aux prestations de gardiennage des sites de la Ville de Puteaux, à la société : IDF SECURITE MGS,*

*Vu la notification expédiée le 31 décembre 2004 à la société IDF SECURITE MGS,*

*Vu l'avenant n°1 au marché,*

*Vu le rapport en date du 3 octobre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 3 octobre 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

***Délibère***

**Article 1** *Le projet d'avenant n°1 du marché relatif aux prestations de gardiennage des sites de la Ville de Puteaux est adopté.*

**Article 2** *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 et à le notifier à la société SECURANCE.*